

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 JUIN 2014

Etaient présents sous la présidence de Francis ERARD :

Raynald Royère, Christian Coignot, Denis Philippe, Vincent Blanchot, Franck Gibassier

Absents excusés :

Jean-Pierre Brunet donne pouvoir à Jean-Michel Berthelot

Marcel Spilmann donne pouvoir à Christine Robillard

Assistaient également à la réunion : Nancy Molières, Marie-Laure Hrvoj, Nicolas Moreau, Elisabeth Ménard

1/ Vote du compte administratif 2013 et affectation des résultats

Le nouveau président présente le compte administratif 2013 qui est en parfaite conformité avec le compte de gestion de Mme Le Percepteur de Pont Saint Marie et qui est arrêté aux sommes suivantes :

- section de fonctionnement : déficit sur 2013 de 867.61 € ramenant l'excédent constaté au 1/1/2013 à 12 395.14 €
- section d'investissement : déficit de 5427.14 € ramenant l'excédent constaté au 1/1/2013 à 3 267.50 €

La situation financière au 1^{er} janvier 2014 présente donc un excédent global de 15 622.64 €.

Le rapport mis aux voix est adopté :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	8	0	0

En ce qui concerne l'affectation des résultats, le Maire de Macey demande d'utiliser l'excédent pour réduire les participations des communes et propose de verser une participation complémentaire en cours d'année si des besoins sont exprimés.

Les élus de Saint Lyé sont unanimes pour demander que des travaux d'entretien soient entrepris de toute urgence sur les voiries qui relèvent de la compétence du syndicat. Les élus de Macey retiennent cette proposition.

Les résultats sont donc affectés comme suit

1. excédent d'investissement pour financer une partie du remboursement du capital
2. excédent de fonctionnement pour financer l'entretien des voiries communes

Le Maire de Macey fait remarquer que la compétence du SIGE ne concerne que les travaux d'entretien. Des travaux de création de voirie avec éventuelle pose de bordures de trottoirs allée des Genèvres relèvent de la compétence de la commune de Saint Lyé qui a accordé des permis de construire dans cette partie de voiries. Ces travaux d'entretien répondraient aux demandes des riverains.

Le rapport mis aux voix est adopté :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	8	0	0

2/ Vote du budget primitif 2014

Le président présente le projet de budget 2014 dont la section de fonctionnement est évaluée à la somme de 99 795€.

La section d'investissement comprend quant à elle le remboursement du capital fixé pour 2014 à 9 002 €, qui sera financé en partie par un prélèvement sur l'excédent d'investissement.

Suite à l'affectation des résultats, le président propose donc l'inscription d'un crédit de 12 390 € au compte entretien de voiries. Des devis seront sollicités et le comité sera appelé à retenir l'entreprise.

Le président fait quelques commentaires sur les chiffres proposés :

- il constate que la consommation d'électricité est trop élevée sur la salle des fêtes - à ce propos la question du montant de la location est soulevée. Mr Berthelot s'inquiète de savoir si toutes les locations ont bien été facturées. Le Président préfère ne pas répondre sur ce qui s'est passé avant le 13 mai, date de son élection. Son souhait est de faire avancer les dossiers à traiter par le syndicat et ne pas perdre de temps avec le passé
- augmentation du compte carburants – à revoir

- il demande un crédit pour acheter des fournitures pour réaliser quelques travaux à la salle des fêtes
- indemnités pompiers : un crédit de 2 300 € est inscrit en l'attente des tableaux pour 2012 et 2013 – le président fait savoir qu'il vient d'avoir connaissance du montant à verser pour 2012, qui s'élève à 1 900 €. Il restera à vérifier que les modalités édictées par le comité syndical ont bien été prises en compte – Jean Michel Berthelot faire remarquer que le montant réclamé reste exorbitant eu égard aux indemnités réclamées sur les CPI de Macey et Saint Lyé – tous s'accordent à dire qu'une réflexion sera à mener sur le devenir de ce CPI, surtout compte tenu du départ de l'actuel chef de corps au 31/12/2014

Compte tenu de tous ces éléments, la participation des communes au titre de 2014 est donc fixée à :

- commune de Macey : 41 083 € (41 373 € en 2013)
- commune de Saint Lyé : 59 529 € (52 597 € en 2013)

L'augmentation pour la commune de Saint Lyé tient compte du dernier recensement de sa population sur le hameau.

Le rapport ainsi modifié mis aux voix n'est pas adopté :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	8	0	0

3/ Indemnités au président

En début de mandat, les élus sont invités à se prononcer sur le montant de l'indemnité à verser au Président. Sur la proposition des membres du comité, l'indemnité est revalorisée et fixée à 6.60 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale, sachant que le taux maximum est de 16.93 %..

Le rapport ainsi modifié mis aux voix est adopté :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	8	0	0

4/ plate forme de dématérialisation : élection d'un délégué et signature d'un avenant

Le président rappelle aux membres du comité que le syndicat est membre de la SPL X-DEMAT créée par le conseil général. Suite aux élections, un délégué doit être nommé pour représenter le syndicat. A l'unanimité, celui-ci désigne Mr Moreau et autorise le Président à signer un avenant à la convention qui ramène la durée de 99 à 3 ans.

Le rapport mis aux voix est adopté :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	8	0	0

5/ informations diverses

- Le président fait part que le Maire de Saint Lyé est allé déposer plainte à la gendarmerie suite à des dégradations sur les sanitaires de l'école primaire. Mr le Maire de Macey est également allé déposer plainte pour plusieurs incivilités perpétrées sur le hameau, tant sur le bien public que chez des particuliers – la gendarmerie a promis aux maires qu'elle effectuerait des patrouilles sur le hameau
- suite à l'enlèvement des jeux à la maternelle qui n'étaient plus aux normes, la directrice demande leur remplacement
- suite à la demande de Christian Coignot, le président confirme que le photocopieur est à la charge du RPI
- 14 juillet : le président précise qu'il sera absent (prévu avant son élection) – Christian Coignot accepte de prendre en charge l'organisation des festivités mais le président invite les autres membres à venir lui apporter leur aide
- la permanence des élus reprendra le vendredi de 18h30 à 19 h – le Président accepte de la faire mais demande la présence d'autres élus dans la mesure de leur disponibilité afin d'effectuer un roulement – il rappelle que cette permanence est un lieu d'échange avec les évêchats et qu'elle ne constitue pas une permanence administrative. A ce propos, il précise que la commune de Saint Lyé souhaite en mettre une en place pour la rentrée de septembre pour les évêchats qui résident sur la partie Saint Lyé. Les modalités restent à définir.
- la réunion publique souhaitée par le Maire de Saint Lyé, et approuvée par le Maire de Macey et le Président du SIGE qui devait avoir lieu ce soir est reportée – les évêchats seront informés le moment venu

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 45.

Le Président,

Francis ERARD